

astp en marche vers l'avenir

# Profil de la profession

<b>1. Désignation de la profession</b> .....	page 2
<b>2. La profession</b> .....	page 2
2.1 Généralités .....	page 2
2.2 Cahier des charges .....	page 2
<b>3. La formation</b> .....	page 4
3.1 Conditions d'admission .....	page 4
3.2 Organisation des études .....	page 4
3.3 Axes de la formation .....	page 4
<b>4. Champs d'activité et développement</b> .....	page 4
4.1. Possibilités de travail .....	page 4
4.2 Perfectionnement et formation continue .....	page 5
4.3 Autres possibilités d'emploi, promotion .....	page 5
4.4. Professions voisines .....	page 5
<b>5. Ethique professionnelle</b> .....	page 5
5.1 Généralités .....	page 5
5.2 Principes d'éthique professionnelle .....	page 5
<b>6. Association professionnelle</b> .....	page 6
<b>7. Sources</b> .....	page 6
<b>8. Traduction</b> .....	page 6
<b>9. Approbation</b> .....	page 6
Annexe 1: Les plus importantes adresses .....	page 7

En raison de la traduction et en accord avec le texte original allemand nous avons choisi la forme féminine pour la désignation de la profession dans ce document. Les membres masculins y sont inclus.

## 1. Désignation de la profession

Thérapeute en psychomotricité diplômée (CDIP)  
Thérapeute en psychomotricité diplômé (CDIP)

Dipl. Psychomotoriktherapeutin (EDK)  
Dipl. Psychomotoriktherapeut (EDK)

## 2. La profession

### 2.1 Généralités

#### *Définition:*

La pratique psychomotrice s'intéresse aux relations entre les aspects affectifs, somatiques et cognitifs de la personne ainsi qu'à leur expression sur le plan corporel.

#### *But général:*

Le but de la pratique psychomotrice est de permettre à la personne de développer ses compétences d'être et d'agir dans son environnement et avec les autres, au moyen d'expériences corporelles renouvelées. Cet élargissement du vécu corporel est proposé à travers des activités et des situations impliquant la motricité globale, la motricité fine, la graphomotricité, la perception, le corps en mouvement et au repos, le tonus, le schéma corporel, l'espace, le temps, la latéralité.

#### *Conception générale:*

La pratique psychomotrice prend en compte les manifestations corporelles sous les angles:

- fonctionnel: le corps est le support de nos ajustements tonico-posturaux et moteurs ainsi que le point de départ et de référence dans l'espace et le temps;
- expressif: le corps est le support de l'expression des émotions et des sentiments, de l'imaginaire et de la vie fantasmatique;
- relationnel: le corps est le support des échanges avec le monde extérieur.

Par ailleurs, les psychomotriciens considèrent le corps comme le lieu d'expression des sentiments, des émotions, des désirs et des échanges avec le monde extérieur ainsi que comme le lieu d'articulation et de passage entre la perception, la représentation et les plans de la réalité et du symbole.

Dans le champ des mesures pédo-thérapeutiques et médicales, la pratique psychomotrice est destinée principalement à des enfants et des adolescents mais aussi à des adultes, y compris les personnes âgées, dont les difficultés se manifestent avant tout corporellement, ces comportements pouvant entraver leur développement et l'organisation de leur vie personnelle et sociale.

### 2.2 Cahier des charges

#### *Compétences:*

Les psychomotriciens sont en premier lieu formés à travailler avec les enfants qui suivent une scolarité normale ou spécialisée, dès l'école enfantine. Plus récemment la formation et la pratique se sont étendues à d'autres domaines comme ceux de la petite enfance, des adultes et des personnes âgées.

Les psychomotriciens utilisent des méthodes spécifiques à leur profession. Dans leurs interventions, ils se servent de moyens comme le travail corporel, le jeu, la relaxation, l'improvisation musicale, les activités graphiques ainsi que d'autres moyens d'expression.

En Suisse allemande principalement, mais également dans certains contextes en Suisse romande, l'intervention psychomotrice est sous-tendue par les principes de la pédagogie curative.

Dans tous les cas, la relation de confiance établie avec le patient est essentielle.



Association Suisse des Thérapeutes en psychomotricité  
Schweizerischer Verband der Psychomotoriktherapeutinnen und -therapeuten  
Associazioni Svizzera dei Terapeuti della Psicomotricità

### *Modalités d'intervention:*

#### - Le dépistage

C'est à travers un travail de prévention, grâce à la collaboration interdisciplinaire et à la sensibilisation des autres professionnels et du grand public, que les troubles psychomoteurs doivent pouvoir être dépistés et signalés le plus tôt possible.

#### - La consultation psychomotrice

Les troubles psychomoteurs sont mis en évidence au moyen d'un ensemble d'observations cliniques. Ces observations sont constituées, entre autres, d'une série d'items concernant la motricité globale, la motricité fine, la posture et le tonus, le schéma corporel, l'orientation dans l'espace et le temps ainsi que les différents comportements dans la relation. Les entretiens avec le patient, sa famille et avec les professionnels qui l'entourent complètent cette démarche.

Ce bilan approfondi et son analyse constituent le fondement, tant de la décision de mise sur pied d'une prise en charge en psychomotricité et de son objectif, que de la proposition d'une autre orientation.

#### - La prise en charge

Les enfants, les adolescents ou les adultes sont suivis en individuel ou en groupe. Le cadre, la forme, la fréquence, la durée de la prise en charge sont déterminés en fonction de chacun des patients et de leur situation.

#### - La prévention

Les interventions à caractère préventif se déroulent en coopération avec les collaborateurs des garderies, des jardins d'enfants, ainsi que des écoles et des crèches dans certains cantons, ou d'autres institutions, essentiellement sous forme de conseil ou de discussion. Les psychomotriciens peuvent également être amenés à travailler avec certains collaborateurs (jardinières d'enfant, éducateurs, etc.) et un groupe d'enfants ou à observer les enfants dans leur classe.

#### - *Collaboration*

Les psychomotriciens sont responsables de leur champ d'activités, mais ils collaborent de façon interdisciplinaire avec les équipes auxquelles ils appartiennent.

En accord avec les parents ou leur représentant légal, une collaboration peut être établie avec les enseignants ou les spécialistes responsables d'autres prises en charge de la personne dans d'autres domaines.

Les consultations sont généralement demandées par:

- . les parents;
- . les jardinières d'enfants, éducateurs ou enseignants;
- . les médecins scolaires, pédiatres, pédopsychiatres ou neuro-pédiatres;
- . les logopédistes ou psychologues.

Elles ne se déroulent qu'avec l'accord des parents ou de leur représentant légal pour les enfants et les adolescents.

Des entretiens peuvent avoir lieu avec les parents qui permettent un accompagnement de ces derniers dans leur tâche éducative.

#### *Travail administratif*

Une part du temps de travail des psychomotriciens est consacré à des tâches administratives telles que:

- . la rédaction des rapports;
- . la correspondance avec les postes de suivi de l'Assurance Invalidité (AI) ou tout autre service ou autorité concernés;
- . la gestion des dossiers,
- . l'organisation du travail.

#### *Sensibilisation*

Les psychomotriciens ont pour tâche de sensibiliser la population et leurs collègues aux difficultés rencontrées par les personnes atteintes de troubles psychomoteurs ainsi qu'aux différents types d'intervention pratiqués en psychomotricité.

Ils tentent d'éveiller l'intérêt du grand public, des milieux politiques, des institutions pour la pratique psychomotrice en utilisant le biais de l'Association Suisse des Thérapeutes en psychomotricité, des médias, de séances d'information ou de perfectionnement.

#### *Formation continue*

Les psychomotriciens veillent à maintenir et à élargir leurs connaissances et compétences professionnelles au moyen de formations complémentaires, de supervisions, de perfectionnement.

### **3. La formation**

La formation en psychomotricité est une formation à plein temps qui se déroule dans un établissement qui satisfait aux exigences du "programme cadre pour la formation des thérapeutes en psychomotricité" de l'Union suisse des instituts de pédagogie curative (UIPC).

Il existe trois centres de formation, à Bâle, Genève et Zurich; chaque école détermine les détails qui concernent les admissions et l'organisation des études.

#### **3.1 Conditions d'admission**

##### *A Zurich:*

- maturité
- expérience professionnelle;
- connaissance, voire aptitudes dans le domaine de l'expression musicale et du mouvement;
- examens d'admission.

##### *A Genève*

- être porteur d'une maturité ou d'un titre jugé équivalent; être âgé de 21 ans révolus au moment du début de la formation;
- attester d'une expérience professionnelle ou d'un stage d'une durée équivalente à 6 mois à plein temps à caractère pédagogique, social ou de soin dont la moitié au moins effectuée avec des enfants;
- avoir une pratique et des dispositions dans les domaines de la musique et du mouvement; examens d'admission.

#### **3.2 Organisation des études**

- Les études de psychomotricité durent au moins six semestres à plein temps et comprennent au minimum 2500 heures d'enseignement obligatoire.
- La formation répond aux exigences de l'Union suisse de des instituts de pédagogie curative (UIPC) en ce qui concerne la nécessité d'un équilibre entre le développement des compétences personnelles et professionnelles et l'acquisition des connaissances théoriques.

#### **3.3 Axes de la formation**

- La formation est articulée autour de trois axes: acquisition de connaissances théoriques dans les domaines de l'éducation, de l'éducation spéciale, de la psychologie et de la médecine;
- acquisition de compétences spécifiques à la profession (théories, techniques et pratique);
- développement de compétences personnelles.

La réussite des examens dans les trois axes de la formation est sanctionnée par un diplôme en psychomotricité reconnu par les cantons et par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

### **4. Champs d'activité et développement**

#### **4.1 Possibilités de travail**

Les psychomotriciens travaillent dans des services interdisciplinaires ou/et dans des services de consultations privés.

*En Suisse*, les principaux champs d'activité sont:

- les jardins d'enfants et, dans certains cantons, les crèches;
- les classes de l'enseignement ordinaire (niveaux enfantin, primaire et secondaire);
- les classes et institutions de l'enseignement spécialisé, les foyers, les établissements pédo-psychiatriques;

- les établissements de soins pour adultes (hôpitaux psychiatriques ou établissement de gériatrie p. ex.);
- le travail en privé.

*A l'étranger*, les possibilités de travail sont limitées pour les détenteurs d'un diplôme en psychomotricité suisse, étant donné que la question de la reconnaissance et de l'équivalence des diplômes n'est pas encore résolue.

#### **4.2 Perfectionnement et formation continue**

Des possibilités de perfectionnement et de formation continue existent dans les domaines de la thérapie à médiation corporelle, de l'expression musicale et/ou corporelle ainsi que dans celui de la relation thérapeutique. L'approfondissement des connaissances et des compétences est également possible pour le travail avec les bébés et les jeunes enfants, avec les adultes, en gériatrie et avec les handicapés.

Les psychomotriciens peuvent également compléter leur formation par des études en psychologie, en sciences de l'éducation et en sciences sociales.

Par ailleurs, une formation post-graduée en psychomotricité dans le cadre d'un institut de formation reconnu est en cours d'élaboration.

Il convient également d'encourager le développement de la recherche scientifique et appliquée dans le domaine de la psychomotricité, ce qui est très important pour l'avenir de la profession.

#### **4.3 Autres possibilités d'emploi, promotion**

Les psychomotriciens peuvent également être appelés à collaborer à la formation en psychomotricité ou à d'autres formations, en tant que chargés de cours, maîtres de formation, consultants ou responsables de stage.

#### **4.4 Professions voisines**

Le domaine de la psychomotricité est généralement bien défini. Cependant, selon la région, le canton ou la façon dont les postes de psychomotricité se sont développés, il est possible que certains champs d'activité des psychomotriciens se recoupent avec ceux des professions voisines que sont:

- l'ergothérapie;
- la physiothérapie;
- la musicothérapie;
- la danse-thérapie;
- la rythmique;
- la pédagogie spécialisée;
- la logopédie;
- la psychologie et la psychothérapie.

### **5. Ethique professionnelle**

#### **5.1 Généralités**

Les principes d'éthique professionnelle servent de lignes de conduite aux membres de l'Association suisse des thérapeutes en psychomotricité (astp) et sont destinés à protéger les patients ainsi que leurs proches de toute action contraire à leur intérêt. Ces principes s'appliquent à l'ensemble des actes des psychomotriciens, qu'ils soient de nature diagnostique, de consultation, pédagogique ou lors des traitements.

#### **5.2 Principes d'éthique professionnelle**

1. En psychomotricité, l'attitude thérapeutique et les méthodes utilisées se fondent sur des valeurs et des normes en rapport avec une conception de l'être humain compris et respecté dans sa globalité.
2. Les psychomotriciens veillent au bien-être des personnes qui leur sont confiées en respectant leur dignité et leur volonté.

3. Les psychomotriciens sont conscients d'établir avec les personnes qui leur sont confiées et avec leur entourage une relation basée sur la confiance. Ils s'engagent à maintenir avec eux une relation professionnelle en n'abusant pas de leur position.
4. Les psychomotriciens s'engagent à n'agir que dans le strict cadre de leurs compétences professionnelles qu'ils se doivent d'améliorer de façon permanente. Si une situation dépasse leurs compétences, ils ont recours à d'autres spécialistes.
5. Les psychomotriciens sont conscients des facteurs subjectifs liés à leur activité. Ils sont attentifs à tenir compte de leurs propres imperfections et veillent à leur propre intégrité.
6. Les psychomotriciens sont tenus au secret professionnel. Ils veillent à conserver tous les documents contenant des informations confidentielles de façon qu'aucun tiers n'y ait accès, y compris les documents audiovisuels. Ces documents et informations ne peuvent être communiqués à des tiers qu'avec l'accord du patient concerné ou de son représentant légal.
7. Les psychomotriciens maintiennent une relation professionnelle avec leurs collègues en se montrant solidaires et loyaux ainsi qu'en favorisant les échanges professionnels.
8. Les membres de l'Association suisse des thérapeutes en psychomotricité (astp) s'engagent à respecter et à se conformer aux principes ci-dessus.

Les principes d'éthique professionnelle peuvent être améliorés en tout temps selon les exigences de la profession.

## 6. Association professionnelle

L'astp (respectivement Association Suisse des Thérapeutes en Psychomotricité, Associazione Svizzera dei Terapeuti della Psicomotricità, Verband Schweizerischer Psychomotoriktherapeutinnen und -therapeuten) est une association professionnelle organisée au niveau suisse et formée de psychomotriciens diplômés.

Les personnes titulaires d'un diplôme décerné par les centres de formation de Bâle, Genève ou Zurich, y sont admises de façon régulière.

Cet organisme, présentant le caractère d'une association, a pour tâche de développer, d'encourager et de défendre tous les aspects de la profession de psychomotricien diplômé.

## 7. Sources

Le présent document a été élaboré par un groupe de travail composé de membres romands et alémaniques de l'Association Suisse des Thérapeutes en psychomotricité (astp), assistés par un représentant de chacun des centres de formation de Bâle, Genève et Zurich.

Le groupe de travail s'est appuyé sur les documents suivants:

- le "programme-cadre pour la formation des thérapeutes en psychomotricité" de l'Union suisse des instituts de formation en pédagogie curative (UIPC);
- la brochure d'information "Dipl. Psychomotoriktherapeutin astp, Dipl. Psychomotoriktherapeut astp" de la section alémanique de l'Association Suisse des Thérapeutes en psychomotricité (astp);
- la brochure d'information "psychomotricité" de la section romande de l'Association Suisse des Thérapeutes en psychomotricité (astp).

Pour faciliter l'élaboration du présent document, des publications d'organisations professionnelles comparables ont également été utilisées.

## 8. Traduction

Le texte français de ce document est une traduction du texte allemand.



Association Suisse des Thérapeutes en psychomotricité  
Schweizerischer Verband der Psychomotoriktherapeutinnen und -therapeuten  
Associazioni Svizzere dei Terapeuti della Psicomotricità

## 9. Approbation

Ce "Profil de la profession" a été accepté par les membres de l'Association Suisse des Thérapeutes en psychomotricité (astp) lors de l'Assemblée des délégués,

le 18 novembre 1995 à Berne et entré en vigueur le 1 janvier 1996.

La Présidente : Monika Wicki

La Vice-Présidente : Anne Coste-Bernoulli

Revisé le 02.02.1999

Les Co-Présidentes : Claudia Lüthi Hess  
Margrit Schori Willimann

La Vice-Présidente : Sibylle Wiesli Degen

Actualisé : janvier 2009

---



Association Suisse des Thérapeutes en psychomotricité  
Schweizerischer Verband der Psychomotoriktherapeutinnen und -therapeuten  
Associazioni Svizzere dei Terapeuti della Psicomotricità

## **Annexe: Les plus importantes adresses**

### **Centres de formation en thérapie de la psychomotricité en Suisse**

**Genève:** HETS-IES Genève  
Haute école de travail social (institut d'études sociales)  
Filière Psychomotricité  
28, Prévost-Martin  
Postfach 80  
1211 Genève 4  
Tél. 022 388 94 15  
[www.hesge.ch](http://www.hesge.ch)

**Zurich:** Hochschule für Heilpädagogik  
Schaffhauserstr. 239  
8057 Zürich  
Tél. 01 317 11 11  
Fax 01 317 11 10  
[www.hfh.ch](http://www.hfh.ch)

### **Association Suisse des Thérapeutes en psychomotricité astp**

Actuel en 2010

**Co-présidente:** Theresia Buchmann Brander  
Museggstrasse 32  
6004 Luzern  
Tél. 041 310 68 63  
E Mail: [theresia.buchmann@ow.ch](mailto:theresia.buchmann@ow.ch)

**Co-président:** Marc Bailleux  
r, Edouard-Vallet 61  
1232 Confignon  
Tél. 022 328 71 34  
[m.bailleux@bluewin.ch](mailto:m.bailleux@bluewin.ch)

**Secrétariat:** Secrétariat astp  
c/o SZH/CSPS  
Maison des cantons  
Speichergasse 6, Case postale  
3000 Berne 7  
Tél. 031 320 16 50  
E-Mail: [info@astp.ch](mailto:info@astp.ch)  
Homepage: [www.astp.ch](http://www.astp.ch)